

## 1 / LES AMENAGEMENTS CYCLABLES : QUOI DE NEUF ?

En ce premier trimestre 2019, les attentes des adhérent(e)s et soutiens de notre association Melun Agglo à Vélo /MDB sont encore nombreuses. Beaucoup utilisent la piste bidirectionnelle réalisée en 2018 sur les ponts de Melun, tou(te)s saluent la programmation d'une liaison douce le long de l'Almont vers le château de Vaux le Vicomte (des travaux avancent bien le long des jardins ouvriers dans la rue des Trois Moulins). Mais la plupart nous disent qu'il reste encore beaucoup à faire pour relier Melun Nord et Melun Sud et que les aménagements, quand ils sont réalisés, apparaissent perfectibles.

### LA PASSERELLE DES VIVES EAUX ENFIN OUVERTE

La passerelle sur l'écluse des Vives Eaux permet aux cyclistes et aux piétons de franchir la Seine entre Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand. Nous l'avons testée lors de notre balade du 2 mars ; les marches et les gouttières sur les rampes d'accès ne sont pas des plus pratiques pour les vélos, mais au moins la passerelle a été ouverte et elle nous a permis de faire une boucle bien sympathique entre le Mée, Boissise la Bertrand, Saint Fargeau-Ponthierry, Vosves et Dammarie.



Nous avons aussi amèrement constaté que **les barrières censées empêcher l'accès des chemins de halages** aux véhicules à moteur subissent régulièrement des actes de vandalisme (côté passerelle comme côté gare de Vosves).

Nous savons que, contactée par nos soins, la CAMVS et surtout la Ville de Dammarie-les-Lys recherchent des solutions pérennes en lien avec Voies Navigables de France (VNF) qui a besoin de pouvoir passer occasionnellement des véhicules.



**Malgré le panneau d'interdiction, les véhicules à moteur passent et les barrières ont été enlevées !**

### PAS DE DOUBLE SENS CYCLABLE RUE CAMILLE FLAMMARION

D'autres oublis suscitent un certain nombre d'interrogations au regard du code de la Route sur les zones de circulation dites « zone 30 » (décret 2008-754 du 30 juillet 2008) où les chaussées doivent être mises à double sens pour les cyclistes, sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. D'autre par le code de l'environnement (Article L228-2) stipule aussi que les rénovations de la voirie doivent être associées à des aménagements cyclables.

Or, la rue Camille Flammarion vient d'être refaite sans aménagement cyclable, du type double sens cyclable marqué au sol (peu coûteux).

D'ailleurs, tout le quartier situé entre les rues Saint Liesne, Camille Flammarion et Docteur Roux est desservi par des rues « en zone 30 » et qui sont pour l'essentiel en sens unique. Ces rues devraient être aménagées en double sens cyclable depuis 2010, sauf raison particulière motivée par le Maire (étroitesse, non-visibilité, dangerosité, autre...).

En l'absence d'aménagements, nous attendons de la commune la fourniture de ces décisions motivées pour chaque rue concernée.



## 2 / NOTRE ACTION DANS L'AGGLO

### LE REPORT DES TRAVAUX DU TZEN : QUID DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ?

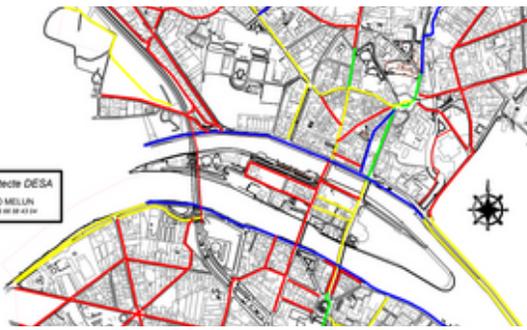
En ce début d'année 2019, nous avons appris la décision du Département de reporter les travaux du TZEN dans la traversée de Melun-centre (entre Santépôle et gare). Or ceux-ci prévoyaient aussi la mise en place d'aménagements cyclables.

Melun Agglo à vélo refuse

-que cette suspension se traduise pour Melun par un statu-quo, c'est-à-dire une voirie quasiment monopolisée par les automobiles et les poids lourds, dans des conditions dangereuses pour les piétons, les personnes en situation de handicap et les cyclistes.

-d'attendre la réalisation du TZEN, désormais éloignée d'au moins 6 ans, ou l'hypothétique construction de ponts et de déviations, par ailleurs controversée, pour mettre en place les améliorations cyclables nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie dans Melun et son agglomération.

Le plan vélo décidé par le gouvernement en septembre 2018 et celui de la Région permettent d'aider les projets des collectivités locales. Certains projets déposés par l'agglomération semblent en bonne voie de réalisation. Souhaitons donc aussi que le Département ne suspende pas son assistance à Melun pour tous ses projets vélo (aménagements de voirie, équipements) et *a contrario* en apporte beaucoup plus que les seuls aménagements qui étaient liés au TZEN désormais suspendu !



Yannick MOLLIER architecte D&SA  
4 rue de Dammarie 77000 MELUN  
téléphone : 03 20 20 10 10

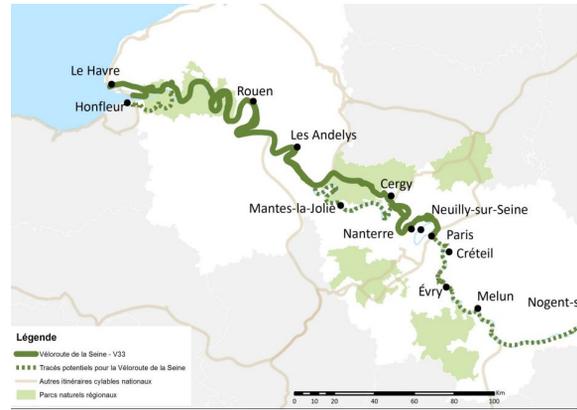
## POUR UNE PROGRAMMATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES A MELUN

En 2018, Melun Agglo à Vélo a activement participé à l'étude menée par la Ville de Melun avec le cabinet d'architectes-urbanistes Mollier et les réunions de concertation doivent se poursuivre en 2019. Nous espérons que cette étude se concrétisera rapidement par la définition d'un **schéma directeur des itinéraires cyclables** de la ville de Melun et qu'elle sera assortie d'une **programmation pluriannuelle des aménagements**. Ces documents de planification donneraient une vision claire des aménagements programmés et des délais et seraient structurants pour le pilotage de l'action municipale en faveur du vélo.

## 3/ CYCLOTOURISME : « LA SEINE A VELO DE LA SOURCE A LA MER »

Il n'échappe à personne que la Seine est l'axe majeur structurant notre agglomération. D'ailleurs dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CAMVS, adopté en 2018, est inscrit l'aménagement d'un axe cyclable le long de la Seine correspondant au tracé de l'Eurovéloroute 3 (EV3) (dont nous avons parlé dans une précédente Newsletter). Des membres de notre association militent également pour l'inscription de nos territoires dans un autre projet d'itinéraire cyclable : celui d'une Véloroute Voie Verte dénommé « Seine à Vélo ».

Le projet est pour l'instant limité à la section aval Paris-Le Havre, mais bien sur Melun Val de Seine sera concerné par le projet « Amont », de la source à Paris. L'association CycloTransEurope (CTE) et un collectif d'associations cyclistes (dont fait partie bien entendu Melun Agglo à Vélo) organiseront ainsi à Melun une rencontre-colloque sur le thème : « **La Seine : une nouvelle voie pour le vélo** ». Gageons que cela permettra de faire accélérer la réalisations d'aménagements de pistes ou de voies vertes le long de la Seine entre Saint Fargeau Ponthierry et la Rochette en passant par Dammarie et Melun. Faciliter la circulation des cyclistes locaux et des cyclotouristes (finalement assez nombreux) c'est aussi améliorer la qualité de vie et l'image de nos territoires.



## 4/ AGENDA : ÉVÈNEMENTS ET BALADES DE L'AUTOMNE



**Samedi 6 avril 2019** : on refait Livry, Chartrettes, Bois Le Roi et retour à Melun par l'EV3, une boucle d'environ 20 km plutôt facile qui devient un classique. **RDV place Saint Jean 10h.**

**Samedi 4 mai 2019** : Melun Agglo à Vélo vous propose un nouvel itinéraire de découverte de la forêt de Fontainebleau partant de Melun vers Dammarie puis passant par la maison de la Glandée, la table du Roi, la route du bois coulant, le château d'eau de la Rochette et un retour par l'EV3 à Melun-Possible crochet pas la Mare aux Evées- circuit de 20 à 25km plutôt sportif. **RDV Place Saint Jean 10h.**

**Dimanche 2 juin** : rendez-vous matinal (6h45 devant la gare de Melun) pour le départ à 7 h de la **Convergence 2019** organisée par MDB Ile-de-France. Après un chouette itinéraire de 50km environ on converge à l'hôtel de Ville de Paris vers 12h avec des milliers d'autres cyclistes franciliens, balade quand même sportive et expérience un peu magique d'un Paris qui n'appartiendrait qu'aux cyclistes. A l'issue de cette balade on pique niquera sur l'aire des invalides avant de rentrer en train ou en vélo.

**Samedi 15 juin** : Melun Agglo à Vélo tiendra un stand au « **Printemps Sur Seine** » de Melun. Nous revenons avec la machine à marquer bicycode (<https://www.bicycode.org>), les outils pour un atelier de petite réparation et nos vélos pour des petites balades de découverte le long de la Seine. N'hésitez pas à venir nous voir et nous aider.

